

133

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme MOTEL

48014

35 - Coopération et solidarité internationales

Coopération avec les Iles anglo-normandes - Approbation de l'accord de coopération 2023-2025 et organisation de la réunion plénière 2023 à Guernesey

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative à l'approbation du

budget prévisionnel ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine et le Gouvernement de Jersey coopèrent depuis 2005 et avec les Etats de Guernesey depuis 2017, dans l'objectif de favoriser un développement mutuel et de contribuer au rapprochement de leurs populations. La coopération concerne notamment la mobilité des jeunes, les voyages éducatifs des collégien.nes, la culture, le sport et les échanges institutionnels.

Une réunion plénière de coopération est organisée chaque année, alternativement sur un des trois territoires, sous la présidence de la collectivité accueillante, afin de dresser le bilan de l'année écoulée et d'aborder les perspectives et les nouveaux projets.

Pour cette année, la réunion plénière se déroulera les 7 et 8 juin prochain à Guernesey.

Le protocole de coopération 2020-2022 arrivant à échéance, il sera renouvelé à l'occasion de cette plénière pour les trois ans à venir. Il s'agit d'un document cadre général en français et en anglais, sans engagement financier, qui prévoit de définir chaque année le programme de travail et des actions communes selon les intérêts et les besoins de chaque partenaire. Les signataires du protocole s'engagent à soutenir le développement de la coopération et l'esprit de partenariat, en impliquant notamment les acteurs locaux qui souhaitent mettre en œuvre des actions dans les territoires concernés.

Lors de ce déplacement, il est également proposé de signer un nouvel accord-cadre de collaboration dans le domaine de la solidarité internationale avec la Guernesey overseas aid & development commission. Cet accord, qui date de 2018, permet à la Guernesey overseas aid & development commission d'apporter un co-financement à quelques projets de solidarité internationale portés par des associations breilliennes et soutenues par le Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de son appel à projets. Il est proposé de faire évoluer cet accord afin de permettre à la Guernesey overseas aid & development commission de verser ses soutiens financiers directement au Département, et non plus aux associations bénéficiaires. Ainsi, une convention tripartite sera signée avec chaque association bénéficiant d'un cofinancement de la Guernesey overseas aid & development commission.

Décide :

- d'approuver les termes du protocole de partenariat de coopération entre le Département d'Ille-et-Vilaine, le Gouvernement de Jersey et les Etats de Guernesey pour les années 2023-2025, joint en annexe ;

- d'approuver les termes de l'accord-cadre entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Guernesey overseas aid & development commission soutenue par les Etats de Guernesey dans le domaine de la solidarité internationale, ainsi que la convention de reversement des fonds pour les associations de solidarité internationale, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces documents.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231363

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation